



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 4 février 2004 à 9 h 30 à laquelle sont présents, madame Jocelyne Houle, vice-présidente, madame et messieurs les conseillers(ère) André Levac, Louise Poirier et Aurèle Desjardins formant quorum du comité.

Également présents monsieur Mark B. Laroche, directeur général, M<sup>c</sup> Suzanne Ouellet, greffier et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

Est absent monsieur le maire Yves Ducharme.

**CE-2004-111 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU DU 28 JANVIER 2004**

**CONSIDÉRANT QUE** copie du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau du 28 janvier 2004 a été déposée aux membres du comité exécutif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adopte le procès-verbal tel que soumis.

Adoptée

**CE-2004-112 APPROBATION DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 52 - 233 989,13 \$ ET NUMÉRO 1 - 8 343,20 \$ ET ACCEPTATION DU DÉPÔT DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 52 - 552 145,85 \$ ET NUMÉRO 3 - 156 226,25 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 53 - 994,48 \$ AINSI QUE LES LISTES DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NUMÉRO 46 - 6 000 \$ ET NUMÉRO 2 - 2 023 560,12 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve les listes des pièces de comptes à payer PA numéro 52 et numéro 2 et accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéro 52 et numéro 3, la liste des réquisitions numéro 53 ainsi que les listes des embauches de personnel temporaire numéro 46 et numéro 2 :

<b>Numéro de la liste</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>	<b>Période</b>
Liste PA numéro 52	Pièces de comptes à payer	233 989,13 \$	19 au 23 janvier 2004
Liste PA numéro 1	Pièces de comptes à payer	8 343,20 \$	19 au 23 janvier 2004
Liste PD numéro 52	Pièces de comptes à payer	552 145,85 \$	19 au 23 janvier 2004
Liste PD numéro 3	Pièces de comptes à payer	156 226,25 \$	19 au 23 janvier 2004
Liste des réquisitions numéro 53	Pièces de comptes à payer	994,48 \$	19 au 23 janvier 2004
Liste des embauches numéro 46	Embauches de personnel temporaire	6 000 \$	12 au 16 janvier 2004
Liste des embauches numéro 2	Embauches de personnel temporaire	2 023 560,12 \$	12 au 16 janvier 2004

Un certificat du trésorier a été émis le 30 janvier 2004.

Adoptée

**CE-2004-113**      **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-02 - 451 206,64 \$ - PÉRIODE DU 15 AU 21 JANVIER 2004**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-02 d'un montant total de 451 206,64 \$ pour la période du 15 au 21 janvier 2004.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 janvier 2004.

Adoptée

**CE-2004-114**      **DEMANDE D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - BUREAU RÉGIONAL D'ACTION SIDA (OUTAOUAIS) - 84, RUE DES OLIVIERS - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND/VANIER - PIERRE PHILION**

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme « Bureau régional d'action Sida (Outaouais) » a demandé d'être exempté des taxes foncières pour un immeuble situé au 84, rue des Oliviers;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, cet organisme peut être exempté des taxes foncières s'il est reconnu par la Commission municipale du Québec, après consultation avec la Ville :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet d'exempter des taxes foncières, l'organisme « Bureau régional d'action Sida (Outaouais) » pour l'immeuble situé au 84, rue des Oliviers.

Adoptée

**CE-2004-115**      **FRAIS D'ENTRETIEN ET D'UTILISATION DU LOGICIEL INGRES POUR LES SYSTÈMES FINANCIERS, D'ÉVALUATION ET DE TAXATION - VIGLOB INFORMATIQUE INC. - 100 663,80 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs des systèmes corporatifs de la Ville de Gatineau, incluant les systèmes financiers, d'évaluation et de taxation ont été développés et opèrent en production à l'aide du logiciel Ingres;

**CONSIDÉRANT QU'**il convient d'avoir un contrat d'entretien, de mise à jour et de support téléphonique pour ce logiciel :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la proposition de la firme Viglob Informatique inc. pour l'entretien et l'utilisation des logiciels Ingres comprenant, entre autres: le support téléphonique, la mise à jour des logiciels et le droit d'utilisation des licences.

Le trésorier est autorisé à acquitter le montant de 100 663,80 \$ incluant les taxes sur présentation des factures de la firme Viglob Informatique inc..

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
13440-555-45317	97 163,39 \$	Développement informatique entr./logiciels
04-13493	3 500,41 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 janvier 2004.

Adoptée

**CE-2004-116**      **TÉLÉDIFFUSION DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL - PROTOCOLE D'ENTENTE CANAL VOX**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'entente à intervenir entre Vidéotron (Régional) ltée et la Ville de Gatineau relativement à la télédiffusion des séances du conseil municipal.

Adoptée

**CE-2004-117**      **OUVERTURE DE L'ESPACE PIERRE-DEBAIN LES DIMANCHES DES EXPOSITIONS**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Espace Pierre-Debain fait partie du réseau municipal et que toutes les autres galeries sont ouvertes le dimanche :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité, suite à la recommandation de la Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine, autorise l'ouverture de l'Espace Pierre-Debain les dimanches des expositions de 12 h à 16 h.

Le trésorier est autorisé, suite à la réception de la commandite de la Banque Nationale du Canada, à virer ladite subvention au montant de 1 250 \$ dans le budget 02-72350-138 de l'Espace Pierre-Debain.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-72350-138 - Espace Pierre-Debain – Occasionnels.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 janvier 2004.

Adoptée

**CE-2004-118**      **EXEMPTION DU COÛT DE LOCATION DU PALAIS DES CONGRÈS À LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER POUR LA TENUE DU GALA DE LA JONQUILLE, LE 17 AVRIL 2004**

**CONSIDÉRANT QUE** la Société canadienne du cancer organise le Gala de la Jonquille, le 17 avril 2004, au Palais des congrès;

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme demande une exemption du coût de location applicable :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accorde une exemption du coût de location pour le Palais des congrès à la Société canadienne du cancer pour leur activité du 17 avril 2004, ce qui représente un montant de 2 035 \$.

Adoptée

**CE-2004-119**      **RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-52 - 72 923,76 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-52 d'un montant total de 72 923,76 \$ pour la période du 13 au 19 janvier 2004.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 janvier 2004.

Adoptée

**CE-2004-120\*** **RÈGLEMENT NUMÉRO 191-2004 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 369 000 \$ POUR INSTALLER UN SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE DE RUE, CONSTRUIRE DES BORDURES ET COMPLÉTER LE REVÊTEMENT BITUMINEUX - PROJET DOMAINE DU VIEUX-PORT, PHASE 6 - RUES DU RIVAGE ET DU GOUVERNAIL - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - LOUISE POIRIER**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte et recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 191-2004 autorisant une dépense et un emprunt de 369 000 \$ pour installer un système d'éclairage de rue, construire des bordures et compléter le revêtement bitumineux – Projet domaine du Vieux-Port, phase 6 – Rues du Rivage et du Gouvernail.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2004-121\*** **RÈGLEMENT NUMÉRO 193-2004 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 524 000 \$ AFIN DE PAYER LA QUOTE-PART MUNICIPALE POUR L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX D'UTILITÉS PUBLIQUES DEVANT DESSERVIR LE PROJET DOMAINE DES VIGNOBLES II, PHASES 6A, 7A, 10 ET 11 - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE - R. ALAIN LABONTÉ**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte et recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 193-2004 autorisant une dépense et un emprunt de 524 000 \$ afin de payer la quote-part municipale pour l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques devant desservir le projet Domaine des Vignobles II, phases 6A, 7A, 10 et 11.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2004-122\*** **RÈGLEMENT NUMÉRO 198-2004 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 310 000 \$ AFIN DE PAYER LA QUOTE-PART MUNICIPALE POUR LA RÉALISATION DE CERTAINS TRAVAUX MUNICIPAUX RELATIFS AU PROJET DOMAINE DES VIGNOBLES II, PHASE 18 - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE - R. ALAIN LABONTÉ**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte et recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 198-2004 autorisant une dépense et un emprunt de 310 000 \$ afin de payer la quote-part municipale pour la réalisation de certains travaux municipaux relatifs au projet Domaine des Vignobles II, phase 18.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2004-123

**SOUMISSION 2003 SI 172 - DACIER QUERRY ÉLECTRIQUE INC. - SYSTÈME DE SYNCHRONISATION ET DE CONTRÔLE DES GÉNÉRATRICES DE SECOURS DE L'USINE D'ÉPURATION DU SECTEUR DE GATINEAU - SERVICE DU TRAITEMENT DES EAUX ET DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - 57 185,97 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme Dacier Querry Électrique Inc., 32, rue de Dijon, Gatineau, Québec, J8T 1M7, pour la fourniture et l'installation d'un système de synchronisation et de contrôle des génératrices de secours de l'usine d'épuration du secteur de Gatineau, pour la somme de 57 185,97 \$ incluant les taxes, le tout selon sa soumission déposée en date du 19 décembre 2003 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
06-30110-003-45318	55 197,42 \$	Honoraires professionnels - usine d'épuration groupes électrogènes
04-13493	1 988,55 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 janvier 2004.

Adoptée

CE-2004-124

**SOUMISSION 2003 SI 263 - PAVAGE GAUVREAU LTÉE - PARC GILBERT-GARNEAU - TERRAIN DE PLANCHES À ROULETTES - SERVICE D'INGÉNIERIE - 55 073,97 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DES RIVERAINS - THÉRÈSE CYR**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme Pavage Gauvreau Ltée, 171, boulevard de la Cité-des-Jeunes, Gatineau, Québec, J8Y 6M2 pour les travaux de construction d'une surface de planches à roulettes au parc Gilbert-Garneau, pour la somme de 55 073,97 \$ incluant les taxes, le tout selon sa soumission déposée en date du 17 décembre 2003 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
15-21066-001-45319	53 158,87 \$	Travaux terrain stade Pierre-Lafontaine rouli-rouli-roulants Pierre-Lafontaine
04-13493	1 915,10 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 janvier 2004.

Adoptée

**CE-2004-125** **SOUMISSION 2003 SP 200 - EXCAVATION LOISELLE ET FRÈRES INC. - BASSIN NUMÉRO 4 - COLLECTEUR PAIEMENT - SERVICE D'INGÉNIERIE - 348 563,70 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme Excavation Loiseau & Frères Inc., 280, boulevard Pie XII, Saint-Timothée, Québec, J6S 6P7 pour les travaux d'aménagement du bassin de rétention numéro 4 – Collecteur Paiement, selon l'option 1, pour la somme de 348 563,70 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 24 novembre 2003 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
06-30139-006-45320	336 442,99 \$	Réseaux d'aqueduc & d'égout - bassin - station pom bassin #4 coll. Paiement
04-13493	12 120,71 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 janvier 2004.

Adoptée

**CE-2004-126** **SOUMISSION 2003 SP 229 - DIVERS FOURNISSEURS - LOCATION DE MACHINERIE LOURDE AVEC OPÉRATEURS - ANNÉES 2004 ET 2005 - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise les divers services et plus particulièrement le Service des opérations de terrain à louer la machinerie lourde nécessaire à l'exécution des divers travaux municipaux, notamment pour les opérations de déneigement et tout autre besoin, le tout en tenant compte des prix, de la disponibilité, & la qualité des machines, conformément aux soumissions reçues et suivant le tableau comparatif annexé qui fait partie intégrante de la présente résolution et ce, de la façon la plus avantageuse pour la Ville.

Ces nouveaux taux de location seront en vigueur du 26 janvier 2004 au 31 décembre 2005.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2005 les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 janvier 2004 et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Adoptée

**CE-2004-127\*** **ENTENTE ET REQUÊTE - DESSERTE - SERVICES MUNICIPAUX - PROJET RÉSIDENTIEL DOMAINE DES VIGNOBLES 2, PHASES 6A, 7A, 10, 11 ET 18 - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE - R. ALAIN LABONTÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie 3575748 Canada inc. a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation des services municipaux et à la construction des rues portant les numéros de lots 19-1172, 19-1173, 19-1174, 19-1180, 19-1195, 18C-489, 18C-495, 18C-503 et 18C-505 du rang 1, Canton de Hull, étant les phases 6A, 7A, 10, 11 et 18 du projet Domaine des Vignobles 2 ainsi qu'à l'installation des services municipaux sur le lot numéro 59 étant un projet intégré situé dans la phase 18 de ce même projet;

**CONSIDÉRANT QU'**une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et la compagnie 3575748 Canada inc. afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux dans le projet Domaine des Vignobles 2, phases 6A, 7A, 10, 11 et 18 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

D'accepter l'entente à intervenir entre la Ville et la compagnie 3575748 Canada inc. concernant le développement domiciliaire Domaine des Vignobles 2, phases 6A, 7A, 10, 11 et 18, sur les lots mentionnés ci-dessus et montrés aux plans préparés par Hugues St-Pierre, arpenteur-géomètre, le 20 novembre 2003 et portant les minutes 33612S, 33620S, 33623S ainsi qu'au plan préparé le 27 novembre 2003 et portant la minute 33736S.

De ratifier la requête présentée par la compagnie 3575748 Canada inc. pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville (règlements numéros 98-2003 et 99-2003), les services municipaux et les rues dans le projet.

D'autoriser cette compagnie à faire préparer, également à ses frais, le cahier des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par la firme d'experts-conseils Les Consultants de l'Outaouais inc..

D'aviser le ministère de l'Environnement que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet.

D'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures.

D'accepter d'entériner la demande de la compagnie visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités à la firme d'experts-conseils Les Consultants de l'Outaouais inc. et que la dépense en découlant soit assumée par la compagnie.

D'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme Fondex Outaouais pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie.

D'autoriser Hydro-Québec à procéder au raccordement du réseau d'éclairage de rue, conformément aux plans qui seront approuvés par le Service d'ingénierie.

D'exiger que la compagnie cède à la Ville, à titre gratuit, les rues ainsi que les services municipaux, les passages piétonniers et les servitudes requises dans ces phases du projet.

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'entente ainsi que le contrat relatif à l'obtention des servitudes ainsi qu'à l'achat des rues et passages piétonniers faisant l'objet de la présente, le tout comme ils apparaîtront au plan final qui sera déposé au Bureau de la publicité des droits.

D'autoriser le trésorier à rembourser sur présentation des pièces produites par le Service d'ingénierie, les quotes-parts de la Ville reliées à l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques dans le projet, le tout sujet à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 193-2004 prévu à cette fin et ce, jusqu'à concurrence de 524 000 \$, ainsi que les quotes-parts de la Ville reliées à l'installation des services municipaux et la reconstruction du chemin Fraser en phase 18 du projet, le tout conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 198-2004 prévu à cette fin et ce, jusqu'à concurrence de 310 000 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
Règlement 193-2004	524 000 \$	Quote-part – Enfouissement des réseaux d'utilités publiques
Règlement 198-2004	310 000 \$	Quote-part – chemin Fraser

Un certificat du trésorier a été émis le 30 janvier 2004 conditionnellement à l'approbation des règlements d'emprunt numéros 193-2004 et 198-2004.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2004-128\*

**ENTENTE ET REQUÊTE - DESSERTE - SERVICES MUNICIPAUX - PROJET RÉSIDENTIEL AU 707, MONTÉE PAIEMENT - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Marcel Lorrain a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation des services municipaux (aqueduc et égout sanitaire) sur la Montée Paiement afin de desservir le projet résidentiel projeté au 707, Montée Paiement sur le lot numéro 1 769 001;

**CONSIDÉRANT QU'**une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et monsieur Marcel Lorrain afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux requis pour desservir ce projet :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

D'accepter l'entente à intervenir entre la Ville et monsieur Marcel Lorrain concernant la desserte en services municipaux (aqueduc et égout sanitaire) du développement domiciliaire projeté au 707, Montée Paiement, sur le lot numéro 1 769 001.

De ratifier la requête présentée par monsieur Marcel Lorrain pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville (règlements numéros 98-2003 et 99-2003), les services municipaux (aqueduc et égout sanitaire) requis pour desservir le projet.

D'autoriser monsieur Marcel Lorrain à faire préparer, également à ses frais, le cahier des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par la firme d'experts-conseils CIMA+.

D'aviser le ministère de l'Environnement que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet.

D'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures.

D'accepter d'entériner la demande de monsieur Marcel Lorrain visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités à la firme d'experts-conseils CIMA+ et que la dépense en découlant soit assumée par monsieur Marcel Lorrain.

D'accepter la recommandation de monsieur Marcel Lorrain à l'effet de retenir les services de la firme Fondex Outaouais pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par monsieur Marcel Lorrain.

D'exiger que monsieur Marcel Lorrain cède à la Ville, à titre gratuit, les services municipaux (aqueduc et égout sanitaire) qui seront construits afin de desservir le projet.

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'entente faisant l'objet de la présente.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2004-129

**ACQUISITION PAR LA VILLE DE GATINEAU DU LOT NUMÉRO 11-306, RANG 4, CADASTRE DU CANTON DE HULL, CORRESPONDANT AU RUISSEAU DES FÉES - CESSION POUR FINS DE PARC - DISTRICT ÉLECTORAL DE VAL-TÉTREAU - LAWRENCE CANNON**

**CONSIDÉRANT QUE** le plan de développement du secteur du Plateau prévoit le maintien de corridors verts voués à des fins récréatives correspondant aux ruisseaux des Fées et Moore et destinés à être cédés à la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** le lot numéro 11-306, rang 4, cadastre du Canton de Hull, d'une superficie de 6 186,4 m<sup>2</sup>, appartenant à l'entreprise Bona Buildings and Management Ltd, fait partie du corridor récréatif du ruisseau des Fées s'inscrivant dans le réseau des parcs du secteur résidentiel;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service du greffe doit mandater un notaire afin de procéder à l'achat du corridor vert correspondant au ruisseau des Fées, lot numéro 11-306, rang 4, cadastre du Canton de Hull, pour la somme nominale de 1\$ :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le Service du greffe à mandater un notaire afin de procéder à l'acquisition par la Ville du lot numéro 11-306, rang 4, cadastre du Canton de Hull, d'une superficie de 6 186,4 m<sup>2</sup>, selon le plan préparé par Hugues St-Pierre, arpenteur-géomètre sous le numéro 26248S de ses minutes (dossier 58657) en date du 31 mai 1999, ce lot faisant partie du corridor vert du ruisseau des Fées, voué à des fins récréatives selon le plan de développement du secteur du Plateau.

Ce comité autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer tous les documents requis aux fins de la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-14100-412 - Greffe – Services juridiques et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 janvier 2004.

Adoptée

CE-2004-130

**SOUMISSION 2003 SI 257 - VANGUARD RESPONSE SYSTEMS INC. - MASQUES À GAZ NBC TEAM LTD OU ÉQUIVALENT - SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE ET DE POLICE - 41 362,99 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme Vanguard Response Systems Inc., 921 Barton Street, Stoney Creek, Ontario, L8E 5P5 pour la fourniture de masques à gaz NBC Team pour le Service de sécurité incendie et le Service de police du Module de la protection des personnes et des biens, pour la somme de 41 362,99 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 10 décembre 2003 et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin, au montant total de 41 362,99 \$ incluant les taxes, seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
06-30055-005	39 924,66 \$	Fonds des règlements d'emprunts – Implantation d'une équipe d'intervention – Masques à cartouche MSA
04-13493	1 438,33 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 janvier 2004.

Adoptée

**CE-2004-131** **SOUMISSION 2003 SI 264 - SEAGRAVE FIRE APPARATUS CO. - AMÉNAGEMENT DE DEUX CAMIONS NEUFS DE LA SECTION IDENTITÉ JUDICIAIRE - SERVICE DE POLICE - 40 514,11 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme Seagrave Fire Apparatus Co., 7, avenue Industrial, Carleton Place, Ontario, K7C 3V7 pour l'aménagement de deux camions neufs de la section identité judiciaire, pour la somme de 40 514,11 \$ incluant les taxes, le tout selon le devis qui accompagnait sa soumission déposée en date du 17 décembre 2003 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11-70837-005-45321	39 105,30 \$	Biens et équipements-desserte policière Buckingham amén.2 fourgonnettes SIJ
04-13493	1 408,81 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 janvier 2004.

Adoptée

**CE-2004-132** **ÉCHANGE DE SERVICES ENTRE LA COMMISSION SCOLAIRE DES PORTAGES-DE-L'OUTAOUAIS ET LA VILLE DE GATINEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais a adressé une demande auprès du directeur du Module de la protection des personnes et des biens afin que ses employés travaillant au siège social du 225, rue Saint-Rédempteur puissent utiliser gratuitement la section sud du stationnement Guertin;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau n'exploite pas la partie sud comme stationnement municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais a dû quitter les terrains où son personnel administratif se stationnait afin de faire place à la construction de la phase III de la Résidence de l'Île;

**CONSIDÉRANT QU'**en cas de sinistre majeur, la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais, en cas d'évacuation massive de résidents, met à la disposition de la Ville les écoles secondaires situées sur son territoire pour accueillir et héberger les personnes sinistrées;

**CONSIDÉRANT QU'**il est important pour la Ville de maintenir des liens privilégiés avec la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la division stationnement, brigade scolaire, contrôle animalier, à émettre 40 permis valides au stationnement Guertin dans sa zone nord pour le bénéfice des employés et visiteurs de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais et cela sans frais.

Adoptée

CE-2004-133

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN AVEC LA FIRME C.M.L. TECHNOLOGIES INC. POUR LE SYSTÈME 9-1-1 DE LA VILLE DE GATINEAU POUR UNE PÉRIODE DE CINQ ANS - SERVICE DE POLICE - 166 941,53 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat d'entretien pour le système 9-1-1 est terminé depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2003;

**CONSIDÉRANT QU'**une proposition entre la Ville de Gatineau et C.M.L. Technologies inc., en date du 11 novembre 2003 prévoit que le contrat d'entretien pour le système 9-1-1 sera renouvelé pour une période de cinq ans, soit du 1<sup>er</sup> décembre 2003 au 30 novembre 2008 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de prolonger le contrat d'entretien du système 9-1-1 de C.M.L. Technologies inc., 75, boulevard de la Technologie, Gatineau, Québec, J8Z 3G4, pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2003 au 30 novembre 2008 pour un montant de 166 941,53 \$ incluant les taxes.

Les réparations et autres soutiens techniques non inclus au contrat d'entretien de base seront facturés à la Ville selon les tarifs établis à l'entente et seront pris à même les postes budgétaires concernés et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années 2005, 2006, 2007 et 2008 les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

De plus, ce comité autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le renouvellement du contrat d'entretien du système 9-1-1 avec la firme C.M.L. Technologies inc..

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
21500-555-45322	29 283,36 \$	Centre d'urgence 9-1-1 entr./logiciels
04-13493	1 054,96 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 janvier 2004.

Adoptée

CE-2004-134

**SUBVENTION DE 200 \$ - ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE MASSON-ANGERS - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de l'Association du Hockey Mineur de Masson-Angers, à l'attention de monsieur Daniel Lanouette, 38, rue de Grand-Pré, Masson-Angers, Québec, J8M 1H6, à titre de subvention dans le cadre du Festipuce 2004 de Masson-Angers.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11416-972	200 \$	Luc Montreuil - de Masson-Angers subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 janvier 2004.

Adoptée

**CE-2004-135**      **SUBVENTION DE 100 \$ - CENTRE ACTU-ELLE - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre du Centre Actu-Elle, à l'attention de madame Debbie Biehler, 487, rue des Pins, Buckingham, Québec, J8L 2L2, à titre de subvention dans le cadre de l'organisation d'une soirée pour souligner la Journée internationale de la femme le 4 mars 2004.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11417-972	100 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 janvier 2004.

Adoptée

**CE-2004-136**      **SUBVENTION DE 450 \$ - L'AMICALE DES HANDICAPÉS PHYSIQUES DE L'OUTAOUAIS INC. - CAMPAGNE DE LEVÉE DE FONDS - MEMBRES DU CONSEIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 450 \$ à l'ordre de L'Amicale des handicapés physiques de l'Outaouais inc., à l'attention de monsieur Henri Kingsberry, 405, rue Notre-Dame, Gatineau, Québec, J8P 1L7, à titre de subvention pour leur campagne de levée de fonds.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11417-972	25 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham subventions
11415-972	25 \$	Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions
11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions
11411-972	50 \$	Paul Morin - des Promenades subventions
11410-972	50 \$	Thérèse Cyr - des Riverains subventions
11409-972	25 \$	Simon Racine - de Limbour subventions
11408-972	25 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions
11407-972	50 \$	Pierre Phillion - Saint-Raymond/Vanier subventions
11406-972	50 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11403-972	100 \$	Richard Jennings - de Deschênes subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 janvier 2004.

Adoptée

**CE-2004-137**      **SUBVENTION DE 400 \$ - CHEVALIERS DE COLOMB DE TOURAINE, CONSEIL 6006 - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - SIMON RACINE****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre des Chevaliers de Colomb de Touraine, conseil 6006, à l'attention de monsieur Louis Cross, 1, chemin des Érables, Gatineau, Québec, J8V 1C1 à titre de subvention pour leurs obligations communautaires.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11409-972	400 \$	Simon Racine - de Limbour subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 janvier 2004.

Adoptée

**CE-2004-138**      **SUBVENTION DE 600 \$ - CLUB DIAMANT SACRÉ-COEUR - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 600 \$ à l'ordre du Club Diamant Sacré-Cœur, à l'attention de madame Simone Beauchemin, présidente, 20, rue Mance, app. 804, Gatineau, Québec, J8X 4B8, à titre de subvention pour les activités de loisirs du club.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11408-972	600 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 janvier 2004.

Adoptée

**CE-2004-139**      **SUBVENTION DE 150 \$ - LES AMIS DU 83 FRONT - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 150 \$ à l'ordre de Les Amis du 83 Front, à l'attention de monsieur Pierre Leblond, président, 83, rue Hanson, app. 212, Gatineau, Québec, J8Y 6N9, à titre de subvention pour l'organisation des activités pour 2004.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11408-972	150 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 janvier 2004.

Adoptée

**CE-2004-140**      **SUBVENTION DE 500 \$ - CLUB DU BEL ÂGE - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND/VANIER - PIERRE PHILION**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre du Club du Bel Âge, à l'attention de madame Roxanne Harkins, 175, boulevard du Mont-Bleu, app. 802, Gatineau, Québec, J8Z 1K8, à titre de subvention pour l'organisation des activités pour 2004.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11407-972	500 \$	Pierre Philion - Saint-Raymond/Vanier subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 janvier 2004.

Adoptée

**CE-2004-141**      **SUBVENTION DE 500 \$ - ASSOCIATION LES INTRÉPIDES DE SAINT-RAYMOND/VANIER - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND/VANIER - PIERRE PHILION**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de l'Association Les Intrépides de Saint-Raymond/Vanier, à l'attention de monsieur Luc Tanguay, président, 108, boulevard Riel, Gatineau, Québec, J8Y 5Y2, à titre de subvention pour l'organisation des activités pour 2004.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11407-972	500 \$	Pierre Philion - Saint-Raymond/Vanier subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 janvier 2004.

Adoptée

**CE-2004-142**      **SUBVENTION DE 100 \$ - FONDATION PIERRE-JANET - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de la Fondation Pierre-Janet, à l'attention de madame Ginette Raymond, 20, rue Pharand, Gatineau, Québec, J9A 1K7, à titre de subvention pour leur campagne de levée de fonds.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11415-972	100 \$	Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 janvier 2004.

Adoptée

**CE-2004-143**      **SUBVENTION DE 70 \$ - LES HABITATIONS PARTAGÉES DE L'OUTAOUAIS - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE ET DE L'ORÉE-DU-PARC - MARC BUREAU ET LOUISE POIRIER**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 70 \$ à l'ordre de Les Habitations partagées de l'Outaouais urbain, à l'attention de madame Christine Charlebois, 331, boulevard de la Cité-des-Jeunes, bureau 109, Gatineau, Québec, J8Y 6T3, à titre de subvention dans le cadre d'une activité qui se tiendra le 14 février 2004.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11406-972	20 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11405-972	50 \$	Marc Bureau – de Wright-Parc-de-la-Montagne subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 janvier 2004.

Adoptée

**CE-2004-144**      **SUBVENTION DE 200 \$ - CERCLE 674 DES FILLES D'ISABELLE - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - AURÈLE DESJARDINS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre du Cercle 274 des Filles d'Isabelle, à l'attention de madame Hélène Dubois, 171, rue de Candiac, app. 2, Gatineau, Québec, J8P 7V1, à titre de subvention dans le cadre de leur 61<sup>e</sup> anniversaire de fondation.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11414-972	200 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 janvier 2004.

Adoptée

**CE-2004-145**      **SUBVENTION DE 1 000 \$ - CENTRE DES AÎNÉS DE RIVIERA INC. - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE LIMBOUR ET DES RIVERAINS - SIMON RACINE ET THÉRÈSE CYR**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre du Centre des Aînés de Riviera, à l'attention de monsieur Guy Trépanier, président, 288, rue Lebaudy, Gatineau, Québec, J8V 3W4, à titre de subvention pour l'amélioration des activités offertes aux usagers du centre communautaire Limbour.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11410-972	500 \$	Thérèse Cyr - des Riverains subventions
11409-972	500 \$	Simon Racine - de Limbour subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 janvier 2004.

Adoptée

**CE-2004-146**      **SUBVENTION DE 1 000 \$ DES MEMBRES DU CONSEIL - 37E ÉDITION DU CARNAVAL D'AYLMER**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre de l'Association des professionnels d'industries et commerçants d'Aylmer inc., à l'attention de monsieur Guy Leblanc, C.P. 24, Gatineau, Québec, J9H 5E4, à titre de subvention dans le cadre de la 37<sup>e</sup> édition du Carnaval d'Aylmer qui se déroulera du 17 au 22 février 2004.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11403-972	333 \$	Richard Jennings - de Deschênes subventions
11402-972	333 \$	R. Alain Labonté - de Lucerne subventions
11401-972	334 \$	André Levac - d'Aylmer subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 janvier 2004.

Adoptée

**CE-2004-147**      **SUBVENTION DE 200 \$ - COMMUNAUTÉ CHINOISE DE L'OUTAOUAIS - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND/VANIER - PIERRE PHILION**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de la Communauté chinoise de l'Outaouais, à l'attention de madame Ming Zhang, présidente, 15, rue Champagne, Gatineau, Québec, J8Y 1B4, à titre de subvention pour l'organisation d'activités pour 2004.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11407-972	200 \$	Pierre Philion - Saint-Raymond/Vanier subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 janvier 2004.

Adoptée

CE-2004-148

**AUTORISER MONSIEUR SIMON RACINE À PARTICIPER À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE PAR L'ASSOCIATION DES DIPLÔMÉS DE POLYTECHNIQUE (ADP) - 20 FÉVRIER 2004**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise monsieur Simon Racine à participer à une activité organisée par l'Association des Diplômés de Polytechnique (ADP), section Outaouais, qui se tiendra à Gatineau le 20 février 2004.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 70 \$ à l'ordre de ADP Outaouais, 25, rue Éliza-Simon, Gatineau, Québec, J8Z 3N4.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11100-312-30018	70 \$	Conseil municipal frais représentation

Un certificat du trésorier a été émis le 30 janvier 2004.

Adoptée

CE-2004-149

**PARTICIPATION DE MONSIEUR YVON BOUCHER AU COLLOQUE ANNUEL DE LA FONDATION DE L'ENTREPRENEURSHIP - QUÉBEC - 18 ET 19 FÉVRIER 2004 - 1 750 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise monsieur Yvon Boucher à assister au 21<sup>e</sup> colloque annuel de la Fondation de l'Entrepreneurship qui se tiendra à Québec les 18 et 19 février 2004 pour une dépense maximale de 1 750 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 379,58 \$ à l'ordre de la Fondation de l'Entrepreneurship, 55, rue Marie-de-l'Incarnation, bureau 201, Québec, Québec, G1N 3E9 concernant les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11100-311-30024	1 750 \$	Conseil municipal congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 30 janvier 2004.

Adoptée

CE-2004-150\*

**MODIFICATIONS À L'ORGANIGRAMME DU SERVICE D'URBANISME - PROMOTION À L'ESSAI DE MONSIEUR ÉRIC BOUTET AU POSTE DE CHEF DE DIVISION - PLANIFICATION ET RÉGLEMENTATION (TRANSPORT) AU SERVICE D'URBANISME ET ABOLITION DU POSTE DE RESPONSABLE DE LA PLANIFICATION AU SERVICE D'URBANISME, MODULE DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal à sa séance du 14 octobre 2003 (CM-2003-1134) acceptait la création du poste de chef de division – planification et réglementation (transport) au Service d'urbanisme, Module de l'aménagement et du développement du territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de chef de division – planification et réglementation (transport) au Service d’urbanisme, Module de l’aménagement et du développement du territoire, selon les normes et pratiques en vigueur;

**CONSIDÉRANT QUE** selon les modalités en vigueur, le Service des ressources humaines a procédé à l’affichage CAD-2003-026 et le comité de sélection est unanime à recommander la promotion à l’essai de monsieur Éric Boutet au poste ci-haut mentionné;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à cette promotion, le poste de responsable de la planification au Service d’urbanisme, Module de l’aménagement et du développement du territoire est devenu vacant :

### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la promotion à l’essai de monsieur Éric Boutet, au poste de chef de division – planification et réglementation (transport) au Service d’urbanisme, Module de l’aménagement et du développement du territoire.

Monsieur Éric Boutet est assujéti à une période d’essai de douze mois et sa date d’entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire et les conditions de travail de monsieur Éric Boutet sont établis conformément à la politique salariale et au recueil des conditions de travail des employés cadres, soit la classe 5, 5<sup>e</sup> échelon.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61300-115 – Division planification – Régulier – Non syndiqué.

De plus, ce comité accepte et recommande au conseil d’autoriser la modification ci-dessous à la structure organisationnelle du Service d’urbanisme, Module de l’aménagement et du développement du territoire :

- Abolition du poste de responsable de la planification au Service d’urbanisme, Module de l’aménagement et du développement du territoire.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l’organigramme du Service d’urbanisme, Module de l’aménagement et du développement du territoire.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 janvier 2004.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2004-151**

### **PERMANENCE DE MONSIEUR MICHEL MORIN AU POSTE DE SERGENT-ENQUÊTEUR À LA DIVISION DES ENQUÊTES CRIMINELLES AU SERVICE DE POLICE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Michel Morin a été promu à l’essai pour une période de six mois, par la résolution numéro CE-2003-688, adoptée par le comité exécutif le 14 mai 2003 et a débuté ses fonctions le jour même;

**CONSIDÉRANT QUE** ce dernier a complété sa période d’essai à la satisfaction des autorités municipales :

### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la permanence de monsieur Michel Morin au poste de sergent-enquêteur à la division des enquêtes criminelles au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens et ce, rétroactivement au 14 novembre 2003.

Adoptée

**CE-2004-152**      **PERMANENCE DE MONSIEUR JIMMY GOULET AU POSTE D'AGENT AU SERVICE DE POLICE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Jimmy Goulet a été nommé à l'essai pour une période de six mois, par la résolution numéro CE-2003-881, adoptée par le comité exécutif le 11 juin 2003 et a débuté ses fonctions le 16 juin 2003;

**CONSIDÉRANT QUE** ce dernier a complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la permanence de monsieur Jimmy Goulet au poste d'agent au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens et ce, rétroactivement au 16 décembre 2003.

Adoptée

**CE-2004-153**      **PERMANENCE DE MONSIEUR MARTIN CHARRON AU POSTE D'AGENT AU SERVICE DE POLICE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Martin Charron a été nommé à l'essai pour une période de six mois, par la résolution numéro CE-2003-880, adoptée par le comité exécutif le 11 juin 2003 et a débuté ses fonctions le 16 juin 2003;

**CONSIDÉRANT QUE** ce dernier a complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la permanence de monsieur Martin Charron au poste d'agent au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens et ce, rétroactivement au 16 décembre 2003.

Adoptée

**CE-2004-154**      **PERMANENCE DE MADAME ÉDITH GERMAIN AU POSTE D'AGENT AU SERVICE DE POLICE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Édith Germain a été nommée à l'essai pour une période de six mois, par la résolution numéro CE-2003-879, adoptée par le comité exécutif le 11 juin 2003 et a débuté ses fonctions le 16 juin 2003;

**CONSIDÉRANT QUE** cette dernière a complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la permanence de madame Édith Germain au poste d'agent au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens et ce, rétroactivement au 16 décembre 2003.

Adoptée

**CE-2004-155** **PERMANENCE DE MADAME MARIE-ÈVE LECLERC AU POSTE D'AGENT AU SERVICE DE POLICE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Marie-Ève Leclerc a été nommée à l'essai pour une période de six mois, par la résolution numéro CE-2003-843, adoptée par le comité exécutif le 4 juin 2003 et a débuté ses fonctions le 9 juin 2003;

**CONSIDÉRANT QUE** cette dernière a complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la permanence de madame Marie-Ève Leclerc au poste d'agent au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens et ce, rétroactivement au 9 décembre 2003.

Adoptée

**CE-2004-156** **PERMANENCE DE MONSIEUR VINCENT BRIDEAU AU POSTE D'AGENT AU SERVICE DE POLICE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Vincent Brideau a été engagé à l'essai pour une période de six mois, par la résolution numéro CE-2002-248, adoptée par le comité exécutif le 12 mars 2002 et a débuté ses fonctions le 25 mars 2002;

**CONSIDÉRANT QUE** ce dernier a complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la permanence de monsieur Vincent Brideau au poste d'agent au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens et ce, rétroactivement au 25 septembre 2002.

Adoptée

**CE-2004-157** **PERMANENCE DE MONSIEUR YANNICK BÉLISLE AU POSTE D'AGENT AU SERVICE DE POLICE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Yannick Bélisle a été engagé à l'essai pour une période de six mois, par la résolution numéro CE-2002-247, adoptée par le comité exécutif le 12 mars 2002 et a débuté ses fonctions le 25 mars 2002;

**CONSIDÉRANT QUE** ce dernier a complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la permanence de monsieur Yannick Bélisle au poste d'agent au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens et ce, rétroactivement au 25 septembre 2002.

Adoptée

CE-2004-158

**PERMANENCE DE MONSIEUR DAVID BÉRARD AU POSTE D'AGENT AU SERVICE DE POLICE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur David Bérard a été engagé à l'essai pour une période de six mois, par la résolution numéro CE-2002-536, adoptée par le comité exécutif le 7 mai 2002 et a débuté ses fonctions le 19 mai 2002;

**CONSIDÉRANT QUE** ce dernier a complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la permanence de monsieur David Bérard au poste d'agent au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens et ce, rétroactivement au 19 novembre 2002.

Adoptée

CE-2004-159

**PERMANENCE DE MONSIEUR DANNY PROULX AU POSTE D'AGENT AU SERVICE DE POLICE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Danny Proulx a été engagé à l'essai pour une période de six mois, par la résolution numéro CE-2001-481, adoptée par le comité exécutif le 8 mai 2001 et a débuté ses fonctions le 14 mai 2001;

**CONSIDÉRANT QUE** ce dernier a complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la permanence de monsieur Danny Proulx au poste d'agent au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens et ce, rétroactivement au 14 novembre 2001.

Adoptée

CE-2004-160

**PERMANENCE DE MONSIEUR YVAN VAILLANCOURT AU POSTE D'AGENT AU SERVICE DE POLICE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Yvan Vaillancourt a été engagé à l'essai pour une période de six mois, par la résolution numéro CE-2001-731, adoptée par le comité exécutif le 18 juillet 2001 et a débuté ses fonctions le 23 juillet 2001;

**CONSIDÉRANT QUE** ce dernier a complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la permanence de monsieur Yvan Vaillancourt au poste d'agent au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens et ce, rétroactivement au 23 janvier 2002.

Adoptée

**CE-2004-161**      **PERMANENCE DE MONSIEUR MATHIEU GUILBAULT AU POSTE D'AGENT AU SERVICE DE POLICE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Mathieu Guilbault a été engagé à l'essai pour une période de six mois, par la résolution numéro CE-2001-1062, adoptée par le comité exécutif le 24 octobre 2001 et a débuté ses fonctions le 29 octobre 2001;

**CONSIDÉRANT QUE** ce dernier a complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la permanence de monsieur Mathieu Guilbault au poste d'agent au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens et ce, rétroactivement au 29 avril 2002.

Adoptée

**CE-2004-162**      **PERMANENCE DE MADAME GINETTE SAVOIE AU POSTE DE PRÉPOSÉE AUX COMMUNICATIONS À LA DIVISION DU SOUTIEN ORGANISATIONNEL - SERVICE DE POLICE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Ginette Savoie a été promue à l'essai pour une période de six mois, par la résolution numéro CE-2003-927, adoptée par le comité exécutif le 18 juin 2003 et a débuté ses fonctions le 23 juin 2003;

**CONSIDÉRANT QUE** cette dernière a complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la permanence de madame Ginette Savoie au poste de préposée aux communications à la division du soutien organisationnel, au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens et ce, rétroactivement au 23 décembre 2003.

Adoptée

**CE-2004-163**      **PERMANENCE DE MONSIEUR GILLES CARDINAL AU POSTE DE CHEF AUX OPÉRATIONS AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Gilles Cardinal a été promu à l'essai pour une période de douze mois, par la résolution numéro CE-2003-157, adoptée par le comité exécutif le 5 février 2003;

**CONSIDÉRANT QUE** ce dernier est entré en fonction le 5 février 2003 et aura complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la permanence de monsieur Gilles Cardinal au poste de chef aux opérations au Service de sécurité incendie, Module de la protection des personnes et des biens à compter du 5 février 2004.

Adoptée

CE-2004-164

**ENGAGEMENT CONTRACTUEL DE MADAME GENEVIÈVE BERTRAND AU POSTE D'AVOCAT AU SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES, MODULE DES SERVICES CORPORATIFS**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, à sa séance du 4 novembre 2003 (CM-2003-1200), acceptait la modification à la structure organisationnelle de la division du contentieux, Module des services corporatifs;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de combler le poste d'avocat pour une période déterminée :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement contractuel de madame Geneviève Bertrand au poste d'avocat au Service des affaires juridiques, Module des services corporatifs et ce, pour une période de trois ans à compter du 9 février 2004 au 8 février 2007.

De plus, ce comité autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le contrat de travail, lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-12200-115 – Affaires juridiques – Régulier – Non syndiqué.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 janvier 2004.

Adoptée

CE-2004-165

**MUTATION À L'ESSAI DE MADAME JOSÉE GAUDREULT AU POSTE DE SECRÉTAIRE AU SERVICE D'INGÉNIEURIE, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de secrétaire au Service d'ingénierie, Module des travaux publics et de l'environnement (poste numéro 456 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la mutation à l'essai de madame Josée Gaudreault au poste de secrétaire au Service d'ingénierie, Module des travaux publics et de l'environnement.

Madame Josée Gaudreault est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Cette mutation est conditionnelle à ce que la période d'essai de six mois de madame Louise Sousa, secrétaire de direction à la Direction générale prévue le 2 mars 2004 soit complétée.

Le salaire de madame Josée Gaudreault sera celui de la classe 04, 7<sup>e</sup> échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville d'Aylmer.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30120-112 – Ingénierie – Régulier – Col blanc.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 janvier 2004.

Adoptée

CE-2004-166

**MUTATION À L'ESSAI DE MADAME FRANCINE CHARRON AU POSTE DE SECRÉTAIRE AU SERVICE D'INGÉNIERIE, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de secrétaire au Service d'ingénierie, Module des travaux publics et de l'environnement (poste numéro 457 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la mutation à l'essai de madame Francine Charron au poste de secrétaire au Service d'ingénierie, Module des travaux publics et de l'environnement.

Madame Francine Charron est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Francine Charron sera celui de la classe 04, 7<sup>e</sup> échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville d'Aylmer.

Cette mutation est conditionnelle à ce que la période d'essai de six mois de madame Linda Trépanier, secrétaire au Service d'urbanisme prévue le 20 avril 2004 soit complétée.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30120-112 – Ingénierie – Régulier – Col blanc.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 janvier 2004.

Adoptée

CE-2004-167

**DÉMISSION DE MONSIEUR NICOLAS ST-PIERRE AU POSTE DE TECHNICIEN SPÉCIALISÉ - AMÉNAGEMENT AU CENTRE DE SERVICES D'AYLMER AU SERVICE D'URBANISME, MODULE DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Nicolas St-Pierre, occupant le poste de technicien spécialisé – aménagement au Centre de Services d'Aylmer, Service d'urbanisme, Module de l'aménagement et du développement du territoire, a déposé sa démission :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la démission de monsieur Nicolas St-Pierre au poste de technicien spécialisé – aménagement au Centre de Services d'Aylmer, Service d'urbanisme, Module de l'aménagement et du développement du territoire et ce, à compter du 20 février 2004.

Le trésorier est autorisé à payer à monsieur Nicolas St-Pierre les montants qui lui sont dus.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour remercier monsieur Nicolas St-Pierre de ses loyaux services.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 janvier 2004.

Adoptée

CE-2004-168

**DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE DE MONSIEUR GILLES CHARBONNEAU AU MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Gilles Charbonneau a déposé une demande verbale de congé sans solde pour une année à compter du 20 décembre 2003 au 20 décembre 2004;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 13.03 de la convention collective de l'ex-Ville de Hull permet, sous réserve de certaines conditions, la prise de congé sans solde et que M. Charbonneau répond à ces conditions :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la demande de congé sans solde de M. Charbonneau pour une période d'une année rétroactivement au 20 décembre 2003, le tout conformément et en application avec la convention collective de l'ex-Ville de Hull.

Adoptée

**CE-2004-169**

**SOUSSION 2003 SP 083 - 3462820 CANADA INC. (REMORQUAGE TINTIN) - SERVICE DE REMORQUAGE ET DE GESTION DE LA FOURRIÈRE MUNICIPALE DU SECTEUR DE GATINEAU - SERVICE DE POLICE**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité par sa résolution numéro CE-2003-1585 en date du 5 novembre 2003 adjugeait à différentes firmes un contrat pour le service de remorquage et de gestion des fourrières municipales, conditionnellement à l'obtention par celles-ci, dans un délai ne dépassant pas 30 jours à compter de la date d'acceptation de la résolution précitée, de tous les équipements, accessoires et permis nécessaires;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité par sa résolution numéro CE-2003-1835 en date du 10 décembre 2003 prenait acte du fait que la firme Remorquage Hullbec n'avait pas rencontré les conditions faisant partie intégrante de la résolution numéro CE-2003-1585 et que par conséquent, le contrat pour le remorquage et la gestion de la fourrière municipale pour le secteur de Gatineau ne pouvait lui être attribué vu sa non-conformité aux documents d'appel d'offres :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Remorquage Tintin 3462820 Canada Inc. (Remorquage Tintin), 312, rue Saint-Louis, Gatineau, Québec, J8P 8B3 pour le service de remorquage et de gestion de la fourrière municipale pour le secteur de Gatineau, aux prix unitaires indiqués au bordereau de soumission joint à la présente, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 25 juin 2003 et ce, comme étant la seule soumission conforme reçue pour ce secteur.

Le contrat prendra effet à compter de la date de la présente résolution et sera en vigueur jusqu'au 4 novembre 2008, date d'expiration de l'ensemble des contrats de remorquage.

Adoptée

**CE-2004-170\***

**SUBVENTION - CPE "AUX PETITS LURONS" - 104, CHEMIN EARDLEY - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - ANDRÉ LEVAC**

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement de lotissement numéro 2800-96 de l'ex-Ville d'Aylmer prévoit la cession pour fins de parc de 10% des terrains lors d'une opération cadastrale, ou à défaut le versement d'une compensation d'une valeur équivalente;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de cette disposition, le Centre de la petite enfance «Aux Petits Lurons» doit verser un montant de 22 510 \$ pour une opération cadastrale visant la construction d'un CPE au 104, chemin Eardley;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 28 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c-19), ce conseil peut accorder des subventions à tout organisme voué à la poursuite d'œuvres reliées au bien-être de la population :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte et recommande au conseil d'accorder une subvention de 22 510 \$ au CPE «Aux Petits Lurons » afin de compenser les frais de parcs engendrés par l'opération cadastrale visant la construction du CPE au 104, chemin Eardley.

Le trésorier est autorisé à appliquer le versement de cette subvention en contrepartie des frais de parcs engendrés par l'opération cadastrale et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11600-972	22 510 \$	Subventions diverses subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 3 février 2004.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2004-171**

**VERSEMENT DES COTISATIONS ADDITIONNELLES REQUISES AU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE L'EX-VILLE DE GATINEAU POUR LES ANNÉES 2002-2003-2004**

**CONSIDÉRANT QUE** l'étude actuarielle du régime de retraite des employés de l'ex-Ville de Gatineau préparée en date du 31 décembre 2001 démontre un déficit actuariel;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement d'emprunt numéro 190-2003 a été approuvé par le conseil;

**CONSIDÉRANT QUE** les cotisations additionnelles requises pour les années 2002, 2003 et 2004 telles que calculées par l'actuaire de la firme Morneau Sobeco s'élèvent à 6 663 000 \$ :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à verser au régime de retraite des employés de l'ex-Ville de Gatineau les cotisations additionnelles requises pour les années 2002, 2003 et 2004 et ce, jusqu'à un maximum de 6 663 000 \$.

Cette résolution est sujette à l'approbation du règlement numéro 190-2003 par les autorités compétentes.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 février 2004, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 190-2003.

Adoptée

**CE-2004-172**

**AUTORISATION DE DÉPLACEMENT - ÉLABORATION DE L'ATELIER FEMMES ET GOUVERNANCE QUI AURA LIEU DANS LE CADRE DES ASSISES 2004 DE L'UMQ - MADAME LOUISE POIRIER**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise madame Louise Poirier à participer à l'élaboration de l'atelier femmes et gouvernance qui aura lieu dans le cadre des Assises 2004 de l'UMQ et rembourse les frais pouvant découler de cette autorisation et ce, sur présentation de pièces justificatives.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-11100 « Conseil municipal » et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 février 2004.

Adoptée

\*\*\*

**Madame la conseillère Louise Poirier quitte son siège.**

**CE-2004-173**

**ÉDIFICE CONNOR - CONTRAT À LA FIRME MAÇONNERIE DESMARAIS - 161 035 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité a demandé par sa résolution numéro CE-2003-1603 au Ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, l'application de l'article 573.1 de la *Loi sur les cités et villes* afin de permettre à la Ville d'octroyer tous les contrats nécessaires à la réalisation de la construction de la phase 1, de l'édifice Connor sans l'application des règles d'adjudication des contrats et de donner toutes les autorisations nécessaires pour la bonne marche du projet;

**CONSIDÉRANT QUE** le Ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir a donné son aval à la Ville de Gatineau pour octroyer des contrats, sans demande de soumissions, pour les contrats en vue de compléter les travaux, sans que les dommages irréversibles ne soient causés à l'édifice Connor de même que le maintien des garanties des sous-traitants à savoir :

1. Un contrat de gestion de la construction à Ed. Brunet et Associés Limitée, deuxième plus bas soumissionnaire conforme lors de l'appel d'offres initial;
2. Des contrats pour engager les sous-traitants déjà impliqués pour les travaux à l'édifice Connor qui ont commencé à exécuter leurs prestations;
3. Des contrats à d'autres sous-traitants dont la prestation est requise de façon rapide pour ne pas causer des dommages irréversibles au bâtiment ou ne pas retarder les autres intervenants dont la prestation est nécessaire;

**CONSIDÉRANT QU'**il est urgent d'octroyer un contrat à la firme Maçonnerie Desmarais pour exécuter les travaux de maçonnerie à l'édifice Connor, lesquels nous permettront entre autres de protéger le bâtiment :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge à la firme Maçonnerie Desmarais, le contrat pour exécuter les travaux de maçonnerie à l'édifice Connor, selon les modalités spécifiées au devis d'architecture « phase A-Édifice Connor, Ville de Gatineau - 00-348 octobre 2002 », le tout selon les modalités spécifiées au formulaire normalisé du Comité Canadien des Documents de Construction, le tout sur la recommandation de la firme Côté, Leahy, architectes et du Service de la gestion des édifices et de l'électricité.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-20330-010-45328	155 435,28 \$	Aménagement édifice Connor - phase I sous-traitance après le 5 novembre 2003
04-13493	5 599,72 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 février 2004.

Adoptée

CE-2004-174

**ÉDIFICE CONNOR - CONTRAT À LA FIRME MAGNALUM (1998) INC. - 162 000 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité a demandé par sa résolution numéro CE-2003-1603 au Ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir l'application de l'article 573.1 de la *Loi sur les cités et villes* afin de permettre à la Ville d'octroyer tous les contrats nécessaires à la réalisation de la construction de la phase 1 de l'édifice Connor sans l'application des règles d'adjudication des contrats et de donner toutes les autorisations nécessaires pour le bon fonctionnement du projet;

**CONSIDÉRANT QUE** le Ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir a donné son aval à la Ville de Gatineau pour octroyer des contrats sans demande de soumissions, pour les contrats en vue de compléter des travaux sans que les dommages irréversibles ne soient causés à l'édifice Connor de même que le maintien des garanties des sous-traitants à savoir :

1. Un contrat de gestion de la construction à Ed. Brunet et Associés Limitée, deuxième plus bas soumissionnaire conforme lors de l'appel d'offres initial;
2. Des contrats pour engager les sous-traitants déjà impliqués pour les travaux à l'édifice Connor qui ont commencé à exécuter leurs prestations;
3. Des contrats à d'autres sous-traitants dont la prestation est requise de façon rapide pour ne pas causer des dommages irréversibles au bâtiment ou ne pas retarder les autres intervenants dont la prestation est nécessaire;

**CONSIDÉRANT QU'**il est urgent d'octroyer un contrat à la firme Magnalum (1998) Inc., au montant de 162 000 \$ afin de compléter les travaux de préparation des fers angles, supports et cadres métalliques des fenêtres à l'édifice Connor, lesquels nous permettront entre autres, de protéger le bâtiment et de conserver les garanties sur les équipements et travaux déjà réalisés :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge à la firme Magnalum (1998) Inc., le contrat pour exécuter en atelier les travaux de sablage, de préparation, de soudure et de peinture des fers angles, supports et cadres métalliques des fenêtres à l'édifice Connor, selon les modalités spécifiées aux sections 08501 et 09911 du devis d'architecture « phase A - Édifice Connor, Ville de Gatineau - 00-348 octobre 2002 » au montant de 162 000 \$ incluant les taxes, le tout sous la surveillance d'un inspecteur désigné par la Ville de Gatineau, sur recommandation de la firme Coté, Leahy, architectes et du Service de la gestion des édifices et de l'électricité.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-20330-010	156 366,72 \$	Aménagement édifice Connor – Phase I – sous-traitance après le 5 novembre 2003
04-13493	5 633,28 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 février 2004.

Adoptée

\*\*\*

**Madame la conseillère Louise Poirier reprend son siège.**

CE-2004-175

**MESURE DISCIPLINAIRE - SUSPENSION SANS TRAITEMENT DE L'EMPLOYÉ # 106 039 - SERVICE DE POLICE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau et la Fraternité des policiers de Gatineau avaient conclu une entente (POL-02-08) en février 2003 afin de régler les cas disciplinaires du Service de police de l'ex-Ville d'Aylmer, irrésolus au moment de la fusion en janvier 2002;

**CONSIDÉRANT QUE** la direction du Service de police, Module de la protection des personnes et des biens, a procédé à une enquête disciplinaire, conformément aux modalités prévues à la lettre d'entente POL-02-08 et en respectant l'ancien règlement municipal numéro 1082-2001 de l'ex-Ville d'Aylmer, lequel mettait en cause l'employé # 106 039 et que les conclusions de ladite enquête reconnaissaient la responsabilité de l'employé susmentionné face à certains manquements :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité impose à l'employé # 106 039, une suspension sans traitement de soixante-trois heures de travail (équivalent à sept jours de neuf heures de travail).

Les dates d'imposition de la suspension seront déterminées par la direction du Service de police en tenant compte de leur besoin et réalité.

Adoptée

**CE-2004-176**

**MESURE DISCIPLINAIRE - SUSPENSION SANS TRAITEMENT DE L'EMPLOYÉ # 104 894 - SERVICE DE POLICE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS**

**CONSIDÉRANT QUE** la direction du Service de police, Module de la protection des personnes et des biens, a procédé à une enquête disciplinaire conformément au règlement municipal numéro 48-2002, lequel mettait en cause l'employé # 104 894 et que les conclusions de ladite enquête reconnaissaient la responsabilité de l'employé susmentionné face à certains manquements :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité impose à l'employé # 104 894, une suspension sans traitement de deux cent soixante-dix heures de travail (équivalent à trente jours de neuf heures de travail).

Les dates d'imposition de la suspension seront déterminées par la direction du Service de police en tenant compte de leur besoin et réalité.

Adoptée

---

**Mme JOCELYNE HOULE**  
Maire suppléante et vice-présidente  
Comité exécutif

---

**M<sup>e</sup> SUZANNE OUELLET**  
Greffier et secrétaire  
Comité exécutif